

Nom commercial : septDES GEL

Numéro de la matière: SUB411070863900
the date of issue: 02.03.16

Version : 1 / EU

remplace la version : - / EU

Date de révision: 02.12.2016
Date d'impression 18.04.18

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

septDES GEL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produits biocides destinés à l'hygiène humaine, Désinfectants et produits biocides généraux, Réservé uniquement à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

HAGLEITNER HYGIENE International GmbH

Lunastrasse 5

A-5700 Zell am See

No. de téléphone +43 (0)5 0456

No. Fax +43 (0)5 0456 7777

E-Mail regulatoryaffairs@hagleitner.at

Service émetteur / Regulatory Affairs
téléphone

Adresse email de la regulatoryaffairs@hagleitner.at
personne
responsable pour
cette FDS

Adresse/Fournisseur

HAGLEITNER HYGIENE International GmbH

Lunastrasse 5

AT5700 Zell am See

No. de téléphone +43 (0)5 0456

No. Fax +43 (0)5 0456 7777

Adresse email de la regulatoryaffairs@hagleitner.at
personne
responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Anti Poison Center Vienna: +43 (0)1 406 43430

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Chronic 3	H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Nom commercial : septDES GEL

Numéro de la matière: SUB411070863900
the date of issue: 02.03.16

Version : 1 / EU

remplace la version : - / EU

Date de révision: 02.12.2016
Date d'impression 18.04.18**Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008****Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations nationales/locales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

Lire les sigles de classification et les informations produit avant utilisation.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

septDES GEL

Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008)**Éthanol**

No. CAS

64-17-5

No. EINECS

200-578-6

Numéro

01-2119457610-43-XXXX

d'enregistrement

Concentration

>= 50

%

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225
Eye Irrit. 2 H319**Tétradécane-1-ol**

No. CAS

112-72-1

No. EINECS

204-000-3

Concentration

>= 1

<

2,5

%

Nom commercial : septDES GEL

Numéro de la matière: SUB411070863900
the date of issue: 02.03.16

Version : 1 / EU

remplace la version : - / EU

Date de révision: 02.12.2016
Date d'impression 18.04.18

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H319
Aquatic Chronic 1 H410

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. En cas d'accident ou de malaise, appeler aussitôt un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent apparaître: Engourdissement, Fatigue, État d'ivresse

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Brouillard d'eau, Mousse stable aux alcools, Poudre ABC, Produit d'extinction à sec

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement de protection.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Nom commercial : septDES GEL

Numéro de la matière: SUB411070863900
the date of issue: 02.03.16

Version : 1 / EU

remplace la version : - / EU

Date de révision: 02.12.2016
Date d'impression 18.04.18

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Classe de feu / Classe de température / Classe d'explosibilité de poussière

Classe de combustibilité B (matières combustibles liquides)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur \geq 5 \leq 25 °C

Stabilité au stockage

Durée de stockage: 3 ans

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker en commun avec: Agents d'oxydation

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à une température ne dépassant pas 30 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé uniquement à un usage professionnel.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006



Nom commercial : septDES GEL

Numéro de la matière: SUB411070863900
the date of issue: 02.03.16

Version : 1 / EU

remplace la version : - / EU

Date de révision: 02.12.2016
Date d'impression 18.04.18

Ne pas inhalez les gaz/vapeurs/aérosols. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains

Pendant le contact il faut utiliser des gants de protection

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant 0,4 mm
Temps de pénétration >= 480 min

z.B.: BRILLANT nitrilX-TREME, Art.-Nr. 4451001000 oder BRILLANT nitrilSTYLE, Art.-Nr. 4451001300

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant 0,35 mm
Temps de pénétration >= 240 min

Matériau approprié vitone

Épaisseur du gant 0,5 mm
Temps de pénétration >= 480 min

Non adapté: gants en caoutchouc

Non adapté: gants en PVC

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Gel

Couleur incolore

Odeur odeur d'alcool

valeur pH

Valeur = 7,5 à 8,5

Point de fusion

Valeur < -20 °C

Point de sublimation

Remarque non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur env. 85 °C

Point d'éclair

Valeur = 14 °C

Taux d'évaporation

Remarque non déterminé

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Limite d'explosivité, inférieure = 3,5 %(V)

Limite d'explosivité, supérieure à 15 %(V)

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Nom commercial : septDES GEL

Numéro de la matière: SUB411070863900
the date of issue: 02.03.16

Version : 1 / EU

remplace la version : - / EU

Date de révision: 02.12.2016
Date d'impression 18.04.18**Densité**Valeur = 0,83 à 0,85 g/cm³**Hydrosolubilité**

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température d'auto-inflammabilité

Remarque non déterminé

Indice de combustion

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

Viscosité

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**Masse volumique apparente**

Remarque non déterminé

La densité après le tassement

Remarque non déterminé

Teneur en solide

Remarque non déterminé

La concentration de la saturation

Remarque non déterminé

Critique point

Remarque non déterminé

La constante de dissociation

Remarque non déterminé

Tension superficielle

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agents d'oxydation

Nom commercial : septDES GEL

Numéro de la matière: SUB411070863900
the date of issue: 02.03.16

Version : 1 / EU

remplace la version : - / EU

Date de révision: 02.12.2016
Date d'impression 18.04.18**10.4. Conditions à éviter**

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation. Possibilité de dégagement de vapeurs toxiques par chauffage à température supérieure à la température de décomposition.

température de décomposition

Remarque non déterminé

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Éthanol**

Espèces	rat		
DL50	> 2000		mg/kg
méthode	OCDE 401		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Éthanol**

Espèces	lapin		
DL50	> 2000		mg/kg
méthode	OCDE 402		

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Éthanol**

Espèces	rat		
CL 50	> 20		mg/l
Durée d'exposition	= 4	h	
Administration/Forme	Vapeurs		

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.

sensibilisation

évaluation non sensibilisant

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Mutagénicité

Remarque non déterminé

Toxicité pour la reproduction

Remarque non déterminé

Cancérogénicité

Remarque non déterminé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non déterminé

Nom commercial : septDES GEL

Numéro de la matière: SUB411070863900
the date of issue: 02.03.16

Version : 1 / EU

remplace la version : - / EU

Date de révision: 02.12.2016
Date d'impression 18.04.18**Expériences issues de la pratique**

Dessèche la peau. L'inhalation des vapeurs de solvant à haute concentration a un effet narcotique.

Autres données

Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Les valeurs fournies concernent la matière active technique.

Toxicité pour les poissons (Composants)**Éthanol**

Espèces	Pimephales promelas	
CL 50	= 15300	mg/l
Durée d'exposition	= 96 h	
méthode	US-EPA	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Éthanol**

Espèces	Ceriodaphnia spec	
CE50	> 10000	mg/l
Durée d'exposition	= 48 h	
Source	Données du fabricant	

Éthanol

Espèces	Daphnia magna	
CE50	> 10000	mg/l
Durée d'exposition	= 48 h	

Toxicité pour les algues (Composants)**Éthanol**

Espèces	Chlorella vulgaris	
CE 10	= 11,5	mg/l
Durée d'exposition	= 3 d	
méthode	OECD TG 201	

Éthanol

Espèces	Chlorella vulgaris	
CE50	= 275	mg/l
Durée d'exposition	= 3 d	
méthode	OECD TG 201	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**Éthanol**

	= 5800	mg/l
Durée d'exposition	= 4 h	

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

Biodégradabilité

évaluation facilement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

Nom commercial : septDES GEL

Numéro de la matière: SUB411070863900
the date of issue: 02.03.16

Version : 1 / EU

remplace la version : - / EU

Date de révision: 02.12.2016
Date d'impression 18.04.18

N'est disponible

coefficent de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

N'est disponible

12.6. Autres effets néfastes**Indications générales**

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**Code de déchets CEE 20 01 13* solvants
Eliminer comme déchet dangereux.**Emballages contaminés**Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques
Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**

UN 1987

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transportClasse 3
Carte pour désignation du 3
danger**14.4. Groupe d'emballage**Groupe d'emballage II
Prescription particulière 640D
Quantité limitée 1 l
Les catégories de transport 2**14.5. Dangers pour l'environnement**Code de restrictions en D/E
tunnels**Transport maritime IMDG/GGVSee****14.1. Numéro ONU**

UN 1987

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ALCOHOLS, N.O.S. (Ethanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

Nom commercial : septDES GEL

Numéro de la matière: SUB411070863900
the date of issue: 02.03.16

Version : 1 / EU

remplace la version : - / EU

Date de révision: 02.12.2016
Date d'impression 18.04.18**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement

-

Transport aérien**14.1. Numéro ONU**

UN 1987

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ALCOHOLS, N.O.S. (Ethanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement

-

Information pour tous les modes de transport**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Respecter les dispositions pertinentes du Code des transports.

Autres informations**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

N'est disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****COV**

COV (CH)	=	80	%
COV (CE)	=	80	%

Biocide Substance

Éthanol
 Concentration 808 g/kg
 No. CAS 64-17-5

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications / suppléments: Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées par un étoile (*) à gauche de la page.

mentions de danger H-de la rubrique 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2

Nom commercial : septDES GEL

Numéro de la matière: SUB411070863900
the date of issue: 02.03.16

Version : 1 / EU

remplace la version : - / EU

Date de révision: 02.12.2016
Date d'impression 18.04.18**abréviations**

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Civil Aviation Organization

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

VOC: Volatile Organic Compound

INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredients

MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration

NOEL: No observable effect level

NOEC: No observable effect concentration

LD: Lethal dose

LC: Lethal concentration

REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals

CEFIC: European Chemical Industry Council

DMEL: Derived minimal effect level

DNEL: Derived no effect level

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

IMO: International Maritime Organization

EU: European Union

EC: European Community

GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals

UN: United Nations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

